



TABLE TENNIS CANADA TENNIS DE TABLE FAITS SUR L'ABUS ET L'HARACÈLEMENT

DÉFINITIONS ET DIRECTIVES GÉNÉRALES

L'abus et le harcèlement ont été des sujets d'actualité dans le sport au cours des dernières années. Non pas qu'ils soient de nouvelles réalités dans le milieu sportif, mais plutôt en raison de leur plus grande visibilité, de l'attention accrue qu'ils reçoivent et des discussions qu'ils suscitent.

La présence d'abus et de harcèlement dans le sport empêche ses participants d'être traités avec dignité, respect et équité. Si on ne réagit pas, l'environnement peut devenir malsain. Ces phénomènes peuvent en effet miner le moral d'une équipe, augmenter le taux d'abandon au sein du personnel bénévole et salarié, causer une hausse des primes d'assurance et des frais judiciaires, ainsi que ternir l'image du sport dans la communauté.

Du point de vue de la victime, l'abus et le harcèlement peuvent affecter la santé de la personne, sa performance athlétique, son efficacité au travail et son estime de soi. Ils peuvent engendrer des comportements anti-sociaux et violents, de même que des problèmes personnels et familiaux.

Une des caractéristiques typiques de l'abus et du harcèlement est que l'on y observe habituellement une personne en position d'autorité sur une autre, ou qui a obtenu sa confiance, et qui profite ensuite de cette situation. Les sportifs peuvent être vulnérables à l'abus et au harcèlement parce que l'environnement dans lequel ils évoluent est propice à des contacts physiques fréquents, au développement de relations affectives et à l'établissement de dynamiques d'autorité complexes.

Définition du harcèlement

Généralement parlant, le harcèlement se manifeste par des *commentaires ou des comportements offensants, dégradants ou menaçants envers un individu ou un groupe d'individus*. Le harcèlement peut être physique, verbal, affectif ou sexuel; souvent, il combine plusieurs de ces caractéristiques. Le harcèlement sexuel est l'un des types de harcèlement que l'on rencontre. Il est défini comme étant *un comportement non souhaité de nature sexuelle qui nuit à l'environnement du sport ou mène à des conséquences défavorables pour les personnes envers qui le comportement est dirigé*.

Lorsqu'il est extrême, le harcèlement est facile à identifier. Mais dans le cas contraire, il peut être plus compliqué à cerner. Tous n'interprètent pas les comportements de la même façon, et c'est pourquoi la définition du harcèlement sera toujours en partie subjective. C'est aussi ce qui rend difficile la définition claire des limites des comportements acceptables.

Quelques exemples clairs de harcèlement

Certains comportements sont clairement et facilement associés à du harcèlement. À son niveau extrême, le harcèlement est passible d'une peine criminelle. Le harcèlement ciblant les différences ethniques, la couleur de la peau, la religion, l'âge, le sexe, le statut marital ou familial, les handicaps et, dans la plupart des provinces, l'orientation sexuelle constitue

une discrimination qui contrevient aux chartes des droits fédérale et provinciales et qui est donc illégale.

Les rites d'initiation desquels font l'objet une personne ou un groupe de personnes et qui les soumettent à des situations humiliantes, dégradantes ou clandestines sont presque toujours vues comme du harcèlement.

Définition de l'abus

Généralement parlant, l'abus est défini comme étant *l'utilisation ou le traitement d'une personne envers qui le comportement est nuisible ou inattentionné*. L'abus peut être physique, affectif ou sexuel; il peut aussi se manifester par de la négligence ou des sévices infligés à des enfants (maltraitement des enfants) causant des blessures physiques ou affectives, ou donnant lieu à une exploitation sexuelle.

L'expression « maltraitement des enfants » réfère à de la violence, des sévices ou de la négligence que peut subir un enfant sous la responsabilité d'une personne en qui il a confiance ou qui en a la charge. L'abuseur peut utiliser une variété de stratégies pour s'approcher d'un enfant, exercer une autorité et un contrôle sur lui, lui interdire de révéler à quiconque les détails de cet abus ou l'empêcher d'obtenir de l'aide.

Quelques exemples clairs d'abus

Certains comportements sont clairement et facilement associés à de l'abus. À son niveau extrême, l'abus est passible d'une peine criminelle. L'abus psychologique comprend les attaques verbales et non verbales qui portent atteinte à l'estime de soi ou à la dignité, et qui menacent la santé psychologique et affective de la victime. L'abus physique comprend tout acte de violence, qu'il cause une blessure physique ou non. Le fait d'infliger intentionnellement une douleur ou une blessure physique ou morale est aussi de l'abus. La négligence réfère au fait de ne pas prendre soin (intentionnellement ou non) ou de ne pas subvenir aux besoins de personnes de qui on a la charge et qui ne peuvent pas le faire elles-mêmes. L'abus sexuel survient lorsqu'une personne utilise une autre personne à des fins de stimulation ou de satisfaction sexuelle, et ce, sans son consentement.

La « zone grise » de l'abus et du harcèlement

Tous n'interprètent pas les comportements de la même façon. Hormis les exemples les plus flagrants d'abus et de harcèlement, certains comportements peuvent être jugés acceptables par une personne mais inacceptables par une autre. Par exemple :

- Des mots ou actions qu'une personne peut interpréter comme une blague peuvent être jugés humiliants ou insultants pour une autre personne.
- L'entrée d'une personne dans l'espace personnel d'une autre personne peut sembler envahissante, mais elle peut aussi découler de la façon plus physique ou tactile d'une personne d'entrer en contact avec les autres.
- Une stratégie d'entraînement conçue pour susciter le rendement optimal d'un athlète ou d'une équipe peut être vue par une personne comme étant vigoureuse et affirmative, et donc acceptable, mais peut aussi être vue comme étant trop agressive et abusive par une autre personne.
- Le fait de féliciter quelqu'un en le prenant dans ses bras, en l'embrassant ou en lui donnant une légère tape sur les fesses peut être parfaitement acceptable pour une personne mais donner à une autre personne un sentiment d'inconfort ou de vulnérabilité.

- Le fait que quelqu'un flirte avec une personne peut donner à celle-ci un sentiment de confiance, mais peut susciter de l'inconfort et un malaise chez une autre personne.
- Les différences culturelles peuvent donner lieu à des comportements qui sont acceptables et tolérables pour certains, mais envahissants, source d'inconfort ou même menaçants pour d'autres.

Directives générales en matière de comportement

L'aspect subjectif des cas d'abus et de harcèlement que l'on peut situer dans la « zone grise » rend difficile de distinguer ce qui est bien de ce qui est mal. Les directives suivantes peuvent vous aider à guider vos actions et à choisir vos mots :

- Est-ce que je ferais ou dirais ceci si mon conjoint ou ma conjointe était ici?
- Est-ce que je voudrais qu'une autre personne fasse ou dise ceci à quelqu'un qui m'est cher, comme mon conjoint, ma conjointe, mon fils ou ma fille?
- Voudrais-je être vu à la télévision ou dans le journal en train de faire ou de dire ceci?
- Ferais-je ou dirais-je la même chose à une personne du même sexe que moi?
- Suis-je certain que ce que je m'apprête à faire ou à dire ne rendra pas la personne inconfortable ou qu'elle ne se sentira pas rejetée?

Si à l'une ou l'autre de ces questions la réponse est « non », le comportement se trouve dans la « zone grise » décrite ci-dessus, et il n'est donc pas acceptable.

L'engagement de Tennis de table Canada

Tennis de table Canada s'engage à promouvoir un sport et un environnement de travail où il existe une politique d'égalité et où les pratiques discriminatoires sont interdites.

Nous croyons que l'abus et le harcèlement sont des enjeux importants et que les intervenants du milieu sportif doivent être mieux informés des types de comportement qui constituent de l'abus et du harcèlement, ainsi que des modes d'interaction positifs et sains que les entraîneurs, les athlètes et les autres intervenants du sport peuvent utiliser.

Ces définitions et directives générales sont une des façons choisies pour informer les gens quant au problème de l'abus et du harcèlement et encourager les bons comportements dans le monde du tennis de table, autant dans les aires de jeu qu'à l'extérieur.